

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2013

ELECTION DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX, DES CONSEILLERS MUNICIPAUX,
DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES ET MODIFICATION DU CALENDRIER
ÉLECTORAL - (N° 701)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 625

présenté par

M. Poisson, M. Daubresse, M. Salen, M. Ginesta, M. Decool, M. Jean-Pierre Vigier, M. Darmanin,
M. Reiss, Mme Rohfritsch, Mme Besse et Mme Lacroute

ARTICLE 20

À l'alinéa 9, substituer aux mots :

« aux II et »

le mot :

« au ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La référence au II de l'article L. 273-1 D. est inutile dans la mesure où le II est satisfait par le grand I.